

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL

TUSP-AÉROSOL

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

Identification du Produit : Peinture de Retouche en Aérosol**Autres Moyens d'Identification :** Touch Up Spray Paint**Code FDS :** TUSP-Aérosol**N° de Pièces Connexes :** X####-340G, XS####-340G, X####-140G, XS####-140G

(Le signe # représente une valeur numérique représentant différentes teintes de couleur)

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Peinture de retouche en aérosol**Usage contre-indiqué :** Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA**Téléphone** +1-800-340-0772**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** support@mgchemicals.com**WEB** www.mgchemicals.com**Téléphone** +1-905-331-1396**FAX** +1-905-331-2682**COURRIEL** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)



Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL
TUSP-AÉROSOL
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Danger par Aspiration	1	Danger	Santé
Toxicité pour Organes Cibles Exposition Répétées	1	Danger	Santé
Cancérogénicité	2	Attention	Santé
Toxicité pour la Reproduction	2	Attention	Santé
Aérosol Inflammable	2	Attention	Flamme
Gaz Sous Pression	Gaz Liquéfié	Attention	Bouteille à gaz
Irritation Oculaire	2	Attention	Exclamation
Irritation Cutanée	2	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation
Danger pour le milieu aquatique Aiguë	3	<i>aucun</i>	Environnement



Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Mention de Danger
	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central, oreille interne) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H351 : Susceptible de provoquer le cancer. H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
	H223 : Aérosol inflammable

Suite de section sur la page suivante

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL***Continuation...*

Symboles	Mention de Danger
	H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
	H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Peut provoquer une sévère irritation des yeux H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
<i>Symbole non mandaté</i>	H402 : Nocif pour les organismes aquatiques
Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 + P271	Ne pas respirer les brouillards, vapeurs, aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Suite de section sur la page suivante

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL
TUSP-AÉROSOL
Continuation...

Intervention	Conseils de Prudence
P301 + P310, P331	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.
P304 + P340, P312	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage	Conseils de Prudence
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F].
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Asphyxiants simple	Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation	Attention	Aucun
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL
TUSP-AÉROSOL
Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
29118-24-9	trans-1,3,3,3-tétrafluoroprop-1-ène	47%
67-64-1	acétone	15-18%
108-88-3	toluène	7-10%
108-65-6	acétate de 1-méthoxy-2-propanol	3-5%
13463-67-7	dioxyde de titane ^{a)}	1-5%
110-43-0	heptan-2-one	1-3%
110-19-0	acétate d'isobutyle	1-3%
64-17-5	éthanol	1-3%
141-78-6	acétate d'éthyle	0.5-1.5%
1330-20-7	xylènes	0.5-1.5%
1333-86-4	noir de carbone	0.5-1.5%
8052-41-3	solvant Stoddard	0.5-1.5%
100-41-4	éthylbenzène	0.1-1%

a) Les constituants des colorants peuvent être ou ne pas être présentes selon le choix de couleur.

Section 4 : Premiers Soins
Condition d'Exposition
Code SGH: Conseils de Prudence
EN CAS D'INGESTION

P301 + P310, P331

Symptômes Immédiat
nausée, maux de gorge, diarrhée, somnolence, étourdissement
Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ne PAS faire vomir.

Suite de section sur la page suivante

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL**

EN CAS D'INHALATION	P304 + P340, P312, P308 + P313
Symptômes Immédiat	<i>étourdissement, somnolence, toux, maux de tête, nausée, perte de conscience</i>
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	<i>irritation, rougeur</i>
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU	P302 + P352, P332 + 313, P314, P362 + P364
Symptômes Immédiat	<i>irritation, rougeur, peau sèche</i>
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise : Demander un avis médical ou consulter un médecin. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.
-----------------------------	---

Suite de section sur la page suivante

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL****Danger
Spécifiques**

Le récipients aérosols peuvent éclater avec force à des températures supérieures à 50 °C [122 °F].

Produit des fumées irritantes et toxiques dans des incendies ou en contact avec des surfaces chaudes.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.

**Produits de
Combustion**

Produit des oxydes de carbone (CO, CO₂), des composés halogénés et du fluorure d'hydrogène.

Pompier

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**Protection
Individuelle**

Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.

**Précautions à
Prendre pour
l'Intervention**

Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs et les aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.

**Précautions pour
l'Environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.

**Méthode de
Confinement**

Sans objet

**Méthode de
Nettoyage**

Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.

**Méthode
d'Élimination**

Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL****Section 7 : Manutention et Stockage****Prévention**

Tenir hors de portée des enfants.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nue et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ne pas manger, boire, ou fumer en manipulant ce produit.

Manutention

Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Stockage

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C [122 °F]. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Garder sous clef.

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL
TUSP-AÉROSOL
Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle
Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
trans-1,3,3,3-tétrafluoroprop-1-ène	MG Chemicals ^{a)} ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada	800 ppm Non établi Non établi Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi
acétone	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm 1 000 ppm 500 ppm 250 ppm 500 ppm 750 ppm	750 ppm Non établi 750 ppm 500 ppm 750 ppm 1 000 ppm
toluène	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	20 ppm 100 ppm 50 ppm 20 ppm 50 ppm 100 ppm	Non établi 150 ppm Non établi Non établi Non établi 150 ppm
acétate de 1-méthoxy-2-propanol	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi 50 ppm Non établi 50 ppm 50 ppm Non établi	Non établi Non établi Non établi 75 ppm Non établi Non établi
dioxyde de titane	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	10 mg/m ³ 15 mg/m ³ 10 mg/m ³ 10 mg/m ³ 10 mg/m ³ 10 mg/m ³	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
heptan-2-one	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	50 ppm 100 ppm 50 ppm 50 ppm 25 ppm 50 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Suite de section sur la page suivante

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL
TUSP-AÉROSOL

Continuation...

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
acétate d'isobutyle	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	150 ppm 150 ppm 150 ppm 150 ppm 150 ppm 150 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
éthanol	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm Non établi Non établi 1 000 ppm	1 000 ppm Non établi Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm Non établi
xylènes	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	100 ppm 100 ppm 100 ppm 100 ppm 100 ppm 100 ppm	150 ppm Non établi 150 ppm 150 ppm 150 ppm 150 ppm
acétate d'éthyle	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	400 ppm 400 ppm 400 ppm 150 ppm Non établi 400 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
noir de carbone	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	3.5 mg/m ³ 3.5 mg/m ³ 3.5 mg/m ³ 3 mg/m ³ 3.5 mg/m ³ 3.5 mg/m ³	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi
solvant Stoddard	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	100 ppm 500 ppm 100 ppm 290 mg/m ³ 100 ppm 100 ppm	Non établi Non établi Non établi 580 mg/m ³ Non établi Non établi

Suite de section sur la page suivante

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL***Continuation...*

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
éthylbenzène	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	20 ppm 100 ppm 100 ppm 20 ppm (2B) 100 ppm 100 ppm	Non établi Non établi 125 ppm Non établi 125 ppm 125 ppm

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Limite recommandée par fabricant

Paramètres de Contrôles**Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau

En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle, caoutchouc fluoré, ou d'autres gants résistant aux produits chimiques.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile, néoprène ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, les vapeurs et les aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

Suite de section sur la page suivante

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL****Protection Respiratoire**

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide, en format aérosol	Limite Inférieure d'Inflammabilité^{a)}	1%
Apparence	Non disponible	Limite Supérieure d'Inflammabilité^{a)}	13%
Odeur	Éthéré	Pression de Vapeur @ 20 °C^{b)}	~131 hPa [~98 mmHg]
Seuil d'Odeur	Non disponible	Densité de Vapeur	>2 (Air =1)
pH	Non disponible	Densité Relative @25 °C	0.8 to 0.9
Point de fusion/ Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	Partiellement soluble
Point d'Ébullition Initial^{a)}	≥56 °C [≥132 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair^{a)}	-18 °C [-4 °F]	Température d'Auto-inflammation^{c)}	≥315 °C [≥599 °F]
Taux d'Évaporation	Rapide	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Viscosité @40 °C	<20.5 mm ² /s

a) Valeurs basées sur le constituant acétone.

b) Valeurs calculées basé sur les constituants liquides volatils.

c) Valeur basée sur l'acétate de 1-méthoxy-2-propanol, qui est le constituant avec la plus basse valeur.

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL****Section 10 : Stabilité et Réactivité**

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Températures supérieures à 50 °C [122 °F], flammes nues et substances incompatibles
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, bases fortes, peroxydes, halogènes, alcalis, métaux alcalins, chlorure de vinyle, et pentafluorure d'iode
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

Ingestion	Peut provoquer une nausée, des maux de gorge, ou de la diarrhée (voir aussi les symptômes d'inhalation).
Inhalation	Peut provoquer de l'étourdissement, de la somnolence, des maux de tête, une nausée, ou une perte de conscience
Yeux	Peut provoquer de la rougeur et irritation sévère.
Peau	Peut provoquer de la rougeur, de l'irritation de la peau, et de la peau sèche.
Chronique	<p>L'exposition prolongée et répétée peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau.</p> <p>L'exposition à long terme peut affecter le système nerveux central et peut entraîner une perte auditive avec la co-exposition à des bruits forts.</p> <p>L'ingestion ou l'inhalation de cette peinture, son brouillard, ou ses vapeurs pendant la grossesse peut augmenter les chances de mort fœtale et des anomalies de développement.</p>

Suite de section sur la page suivante

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL
TUSP-AÉROSOL
Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
trans-1,3,3,3-tétrafluoroprop-1-ène	Non disponible	Non disponible	>207 000 ppm 4 h Rat ^{a)}
acétone	5 800 mg/kg Rat	20 mL/kg Lapin ^{a)}	16 000 ppm 6h Rat
toluène	636 mg/kg Rat	12 124 mg/kg Lapin	49 g/m ³ 4h Rat
acétate de 1-méthoxy-2-propanol	8 532 mg/kg Rat	>5 g/kg Lapin	Non disponible
dioxyde de titane	60 g/kg Rat	Non disponible	Non disponible
heptan-2-one	1 670 mg/kg Rat	12 600 µL/kg Lapin	Non disponible
acétate d'isobutyle	13 400 mg/kg Rat	>17 400 mg/kg Lapin	>13.24 mg/L 6 h Rat
éthanol	7 060 mg/kg Rat	Non disponible	20 000 ppm 10 h Rat
acétate d'éthyle	5 620 mg/kg Rat	>20 000 µL/kg Lapin	45 g/m ³ 2 h Souris
xylènes	4 350 mg/kg Rat	>1 700 mg/kg Lapin	5 000 ppm 4 h Rat
noir de carbone	>15 g/kg Rat	>3 g/kg Lapin ^{b)}	Non disponible
solvant Stoddard	>5 000 mg/kg Rat	>3 000 mg/kg Rat	14 000 ppm 8 h Rat
ethylbenzene	3 500 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	35 500 mg/m ³ 2 h Souris

Note : Les limites toxicologiques des bases de données RTECS² et d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Selon la Fiche de Données de Sécurité du fournisseur

b) Dose létale

Suite de section sur la page suivante

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL****Autre Effets Toxiques****Corrosion/irritation de la peau**

Le toluène et les xylènes peuvent provoquer une irritation de la peau selon des tests Draize sur des animaux.

Lésions/irritation des yeux

L'acétone, l'éthanol et l'acétate d'éthyle sont des irritants oculaires graves connus.

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (risque de cancer)

Le noir de carbone et le dioxyde de titane peuvent-être cancérogènes par voie respiratoire d'exposition en vertu des critères du SIMDUT.

Noir de Carbone [No. CAS 1333-86-4]

C.I.R.C Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A3 : Agent cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue pour l'humain

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertoire comme carcinogène (aéroportée, particules libres de taille respirable)

NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié

Dioxyde de titane [No. CAS 13463-67-7]

C.I.R.C Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A4 : Non classable comme cancérogène pour l'humain.

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertoire comme carcinogène (aéroportée, particules libres de taille respirable)

NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL****Éthanol [No. CAS 13463-67-7]**

C.I.R.C Groupe 1 : Cancérogène pour l'homme lorsque consommés comme boisson

ACGIH A3 : Cancérogène confirmé pour les animaux avec effets inconnues pour l'homme.

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertoire comme carcinogène lorsque consommés comme boisson

NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié

Éthylbenzène [100-41-4]

C.I.R.C Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A3 : Cancérogène confirmé pour les animaux avec effets inconnues pour l'homme.

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertoire comme carcinogène

NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

A haute dose, spermatogénèse a été observée chez le rat mâle par l'inhalation de toluène.

Térogénicité (risque pour la malformation des fœtus)

Un effet foetotoxique est observé dans les études animales par l'inhalation et par voie orale pour le toluène. Une consommation excessive d'éthanol présente également des risques pour le nouveau-né.

Toxique pour certains organes cibles — exposition unique

L'inhalation d'acétone, de toluène, d'acétate de 1-méthoxy-2-propanol, d'acétate d'isobutyle, de heptan-2-one, d'acétate d'éthyle, et de xylènes peuvent affecter le système nerveux central par inhalation provoquant de l'étourdissement et de la somnolence.

Suite de section sur la page suivante

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL****Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées**

Contient jusqu'à 5% de solvant Stoddard, qui est classé par les autorités européennes comme une substance toxique de Cat 1 STOT RE pour le système nerveux central.

Contient 10% de toluène, qui est un Cat. 2 STOT RE pour le système nerveux central et les systèmes cochléaires.

Le toluène et les xylènes sont des produits chimiques ototoxiques selon des études sur des rats: l'exposition par inhalation en présence de bruits forts peut conduire à une perte d'audition (déficience cochléaire).

Danger d'aspiration

Le contenu liquide est classifié comme danger d'aspiration de catégorie 1. Il est composé de distillat de pétrole; et la viscosité cinématique du mélange est de <20.5 mm²/s à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

L'acétone n'est pas classé comme une substance toxique pour le milieu aquatique. Il a un CL50 minimal 96 h de 5 540 mg/L pour *Oncorhynchus mykiss* (truite arc en ciel) ; et un CE50 48 h 13 500 mg/L *Daphnia magna* (Puce d'eau).

Le toluène est une substance toxique pour le milieu aquatique de catégorie aiguë 2. Il a un CL50 minimal de 7.63 mg/L for *Oncorhynchus mykiss* (truite arc en ciel) ; un CE50 24 h de 8.9 mg/L *Daphnia magna* (Puce d'eau); et un CE50 24 h de 10 mg/L *Pseudokirchneriella subcapitata* (algue verte).

L'acétate de 1-méthoxy-2-propanol est une substance toxique pour le milieu aquatique de catégorie aiguë 3. Il a un CL50 minimum de 96 h de ≥ 100 mg/L *Oncorhynchus mykiss* (truite arc en ciel).

Suite de section sur la page suivante

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL**

L'acétate d'isobutyle, le heptan-2-one, l'acétate d'éthyle, le dioxyde de titane et le noir de carbone ne sont pas classifiable comme substances toxiques pour l'environnement (avec des CL50 minimal de >100 mg/L).

- L'hepan-2-one a un CL50 minimal 96 h de 126 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule).
- L'éthanol est biodégradable et a un CL50 minimale de 12 000 mg/L pour Oncorhynchus mykiss (truite arc en ciel) et 5 770 mg/L pour Pimephales promelas (tête-de-boule); et un CL50 24 h de 5 012 mg/L pour Cerodaphnia sp (puce d'eau).
- L'acétate d'éthyle est biodégradable, avec un CL50 minimale de 220 mg/L pour la tête-de-boule (Pimephales promelas); CL50 24 h de 560 mg/L et CE50 48 h de 2 300 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau).
- Éthylbenzène a un CL50 minimal 96 h de 4.2 mg/L pour Oncorhynchus mykiss (truite arc en ciel); CE50 48 h de 2.9 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau).

Écotoxicité Aiguë

Catégorie 3

H402 : Nocif pour les organismes aquatiques.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Écotoxicité Chronique

Les données disponibles ne donnent pas lieu à classification comme substance toxique chronique pour les milieux aquatiques.

Biodégradation

Présumé comme étant intrinsèquement biodégradable. Les constituants volatils s'oxydent rapidement dans l'air par réaction photochimique.

Autres Effets

Contenu de Composé Organique Volatile (COV) réglementé selon les autorités Américaines (EPA) et Canadiennes (LCPE).

COV = 35% [324 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu et contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL****Section 14 : Information Relatives au Transport****Voie Terrestre**

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Quantité Limité

**Voie Aérienne**

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Quantité Limité
Qté Net Max/Pqt =
30 kg brut



Numéro UN : UN1950
Appellation Réglementaire :
AÉROSOLS, inflammables
Classe : 2.1
Groupe d'Emballage : Sans objet
Polluant Marin : Non

Voie Maritime

Référer au Règlement IMDG.

Quantité Limité



Numéro UN : UN1950
Appellation Réglementaire :
AÉROSOLS, inflammables
Classe : 2.1
Groupe d'Emballage : Sans objet
Polluant Marin : Non

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

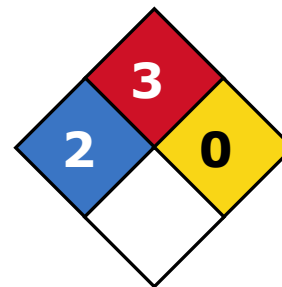
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA**Autres Classifications****Codes® HMIS**

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		3
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONNELLE :		

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit contient du toluène et des xylènes qui sont des substances répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

Suite de section sur la page suivante

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL****EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du éthylbenzène (No. CAS 100-41-4; quantité rapportable = 1 000 lb), toluène (No. CAS 108-88-3; quantité rapportable = 1 000 lb) et des xylènes (No. CAS 1330-20-7; quantité rapportable = 100 lb) qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient de l'acétone (No. CAS 67-64-1), de l'acétate d'isobutyle (No. CAS 110-19-0), et de l'acétate d'éthyle (No. CAS 141-78-6), qui sont assujetties sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5 000 lb (2 268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient du noir de carbone et de l'oxyde de titane qui sont des substances répertoriées comme cancérigène quand en suspension dans l'air, sous forme de particules libres de tailles respirables.

Ce produit contient du toluène, qui est répertorié comme une substance toxique pour la reproduction en Californie.

Ce produit contient du éthylbenzène des substances répertoriées comme cancérigène.

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL

TUSP-AÉROSOL

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le département de réglementation de MG Chemicals

Date de Révision 27 février 2020

Annule et Remplace 05 décembre 2018

Changement Effectué : Changements numéro de téléphone en cas d'urgence.

Références

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Minimal <i>Publiée</i> (en anglais = <i>LCLo</i>)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = <i>TCLo</i>)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Suite de section sur la page suivante

PEINTURE DE RETOUCHE EN AÉROSOL**TUSP-AÉROSOL**

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courrielle : support@mgchemicals.com

Téléphone : 1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support

1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social

9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources sûr, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.